

3.4 TIC et commerce électronique

En 2022, 44 % des entreprises françaises de 10 personnes ou plus organisent des réunions à distance *via* Internet ► **figure 1**.

Le recours aux réunions à distance *via* internet augmente selon la taille de l'entreprise : 38 % des entreprises de moins de 50 personnes (petites entreprises) y ont recours, contre 92 % de celles de plus de 250 salariés.

Ce type de réunion est plus répandu dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (84 %) et de l'information et des communications (96 %), que dans ceux de l'hébergement-restauration (21 %), de la construction (25 %), et des transports et entreposage (29 %).

En 2022, 90 % fournissent un accès à distance à l'un de ces trois outils : 89 % à la messagerie professionnelle et 77 % aux documents ou aux logiciels professionnels ► **figure 2**.

L'accès à la messagerie concerne la quasi-totalité des moyennes entreprises (95 %) et entreprises de taille intermédiaires (ETI) ou grandes entreprises (GE) (99 %). Il est également très fréquent pour les petites entreprises (88 %). L'accès aux documents ou aux logiciels est moins élevé au sein de ces entreprises (75 %), mais davantage au sein des moyennes entreprises (90 %) et des ETI-GE (98 %).

L'accès à la messagerie reste élevé quelle que soit l'activité de l'entreprise : de 77 % dans l'hébergement et restauration, jusqu'à 99 %

dans l'information-communication, où l'accès à distance aux documents ou logiciels est aussi fréquemment répandue.

48 % des salariés disposent d'un accès à distance à leur messagerie professionnelle, et 43 % aux documents ou logiciels de l'entreprise. Cette part est plus élevée dans les grandes entreprises (respectivement 54 % et 50 %) que dans les petites (respectivement 35 % et 28 %). L'accès à distance est très différencié selon l'activité de l'entreprise : 22 % des employés du secteur de l'hébergement-restauration peuvent accéder à distance à leur messagerie et 17 % aux documents ou logiciels, contre respectivement 82 % et 79 % dans l'information et communication.

En 2021, 17 % des entreprises effectuent des ventes électroniques (ventes web ou **EDI**) ► **figure 3**. Ces ventes sont effectuées principalement dans le secteur de l'hébergement-restauration et le commerce avec respectivement 31 % et 29 %. Elles sont exceptionnelles dans la construction (1 %) et relativement faibles pour les transports et entreposage et les activités spécialisées scientifiques et techniques (7 %). Elles augmentent avec la taille de l'entreprise : de 12 % pour les petites entreprises à 41 % pour les ETI-GE.

Les ventes électroniques représentent 11 % du chiffre d'affaires total des entreprises, avec un maximum de 16 % pour le secteur de l'industrie et 15 % pour les ETI-GE. ●

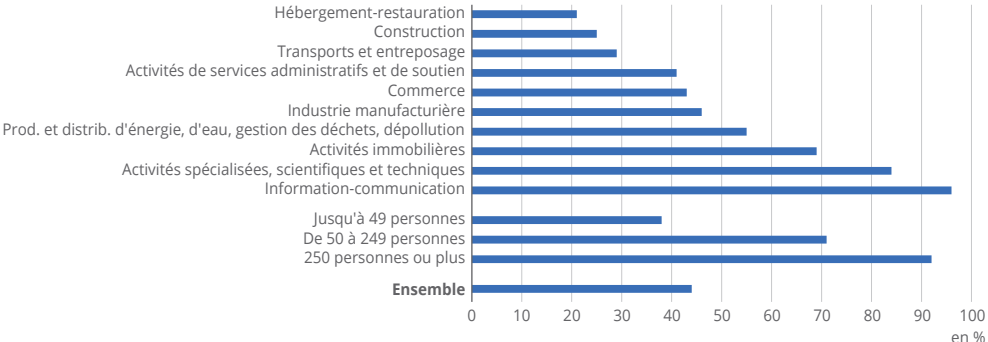
► Définition

L'**échange de données informatisé (EDI)** est un terme générique pour désigner l'envoi ou la réception d'informations commerciales dans un format standard permettant leur traitement automatique (Edifact, XML, UBL, etc.) hors messages tapés manuellement. Il est essentiellement utilisé pour les échanges entre entreprises.

► Pour en savoir plus

« Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2022 », *Insee Résultats*, août 2023.

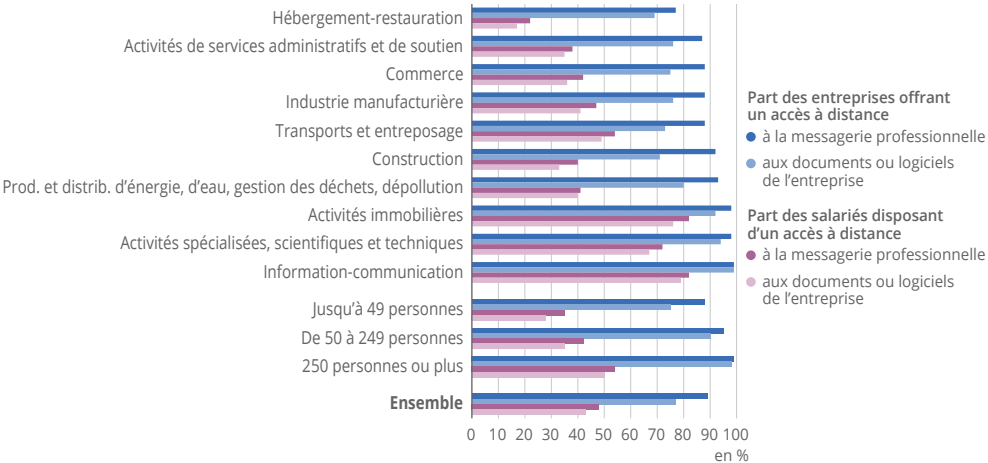
► 1. Organisation de réunions à distance dans les entreprises



Lecture : En 2022, 96 % des entreprises françaises dans l'information et les communications organisent des réunions à distance.

Champ : Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2022.

► 2. Accès à distance aux outils professionnels dans les entreprises



Lecture : En 2022, 89 % des entreprises françaises offrent un accès à distance à la messagerie professionnelle. 48 % des salariés disposent d'un accès à distance à la messagerie professionnelle en France.

Champ : Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2022.

► 3. Ventes électroniques selon le secteur et la taille en 2021

Secteur d'activité / Taille de l'entreprise	Part des entreprises qui ont réalisé des ventes électroniques en 2021	Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur en 2021
Construction	1	0
Transports et entreposage	7	8
Activités spécialisées scientifiques et techniques	7	1
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	8	5
Industrie	21	16
Information-communication ; réparation d'ordinateurs	25	12
Commerce	29	13
Hébergement-restauration	31	4
De 10 à 19 personnes	12	2
De 20 à 49 personnes	19	4
De 50 à 249 personnes	26	8
250 personnes ou plus	41	15
Ensemble	17	11

Lecture : Dans le secteur de l'industrie, 21 % des entreprises de 10 personnes ou plus ont réalisé des ventes électroniques en 2021.

Champ : Entreprises de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. **Source :** Insee, enquête TIC entreprises 2022.